

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COLLEGE ALAIN situé sur la commune de MAROMME.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Forme du Marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article 30 du Décret relatif aux marchés publics.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Beurre (pour une opération petit déjeuner du 11 au 15.03 pour faire voir aux élèves conso du 11 au 15 possibilité de livrer en plusieurs jours) 2Kg (réponse le 24/02/2019 au plus tard) – Livraison le : 08/03/2019
- Produit n°2 Confiture (pour une opération petit déjeuner du 11 au 15.03 pour faire voir aux élèves conso du 11 au 15 parfum fraise , groseille, mure celle que les enfants pourraient apprécier a proposer) 3Kg (réponse le 24/02/2019 au plus tard) – Livraison le : 08/03/2019
- Produit n°3 Fromage blanc (pour une opération petit déjeuner du 11 au 15.03 pour faire voir aux élèves conso du 11 au 15 possibilité de livrer en plusieurs jours) 5Kg (réponse le 24/02/2019 au plus tard) – Livraison le : 08/03/2019
- Produit n°4 Fromage tomme (pour une opération petit déjeuner du 11 au 15.03 pour faire voir au élève conso du 11 au 15 possibilité de livrer en plusieurs jours) 5Kg (réponse le 24/02/2019 au plus tard) – Livraison le : 08/03/2019
- Produit n°5 Jus de pomme (pour une opération petit déjeuner du 11 au 15.03 pour faire voir aux élèves conso du 11 au 15) 25Litre(s) (réponse le 24/02/2019 au plus tard) – Livraison le : 08/03/2019
- Produit n°6 Lait cru (pour une opération petit déjeuner du 11 au 15.03 pour faire voir au élève conso du 11 au 15 possibilité de livrer en plusieurs jours) 5Litre(s) (réponse le 24/02/2019 au plus tard) – Livraison le : 08/03/2019
- Produit n°7 Poire (pour une opération petit déjeuner du 11 au 15.03 pour faire voir aux élèves conso du 11 au 15) 50Unité(s) (réponse le 24/02/2019 au plus tard) – Livraison le : 08/03/2019
- Produit n°8 Yaourt aux fruits (pour une opération petit déjeuner du 11 au 15.03 pour faire voir aux élèves conso du 11 au 15 possibilité de livrer en plusieurs jours) 120Unité(s) (réponse le 24/02/2019 au plus tard) – Livraison le : 08/03/2019
- Produit n°9 Yaourt nature (pour une opération petit déjeuner du 11 au 15.03 pour faire voir aux élèves conso du 11 au 15 possibilité de livrer en plusieurs jours) 80Unité(s) (réponse le 24/02/2019 au plus tard) –

Livraison le : 08/03/2019

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : plus de renseignement auprès du chef au 0679032091

Article 2 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues aux articles 62 et 63 du Décret relatif aux marchés publics.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des candidatures seront les suivants :

- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (le moins d'intermédiaire possible) – 45%
- Qualité du produit (maturité) (étiquette complète) – 35%
- Prix (frais de port compris) – 20%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des candidatures :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COLLEGE ALAIN
- Benoît Marc
- 1 PLACE ALAIN
- 76150 MAROMME
- Responsable des achats : M Pierre Hohweyer
- Téléphone : 02 32 82 84 00
- Courriel : collegealainsrh@gmail.com

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal compétent :

Tribunal Administratif de Rouen